

Date de Publication : 19/04/2023

## DECISION DU PRESIDENT N° DD-2023-013

### Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

#### **BESOINS DÉFINIS :**

Aménagement du pôle dentaire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Ernée  
(MSP Ernée) :  
Avenants aux marchés de travaux

Le Maître d'ouvrage,

Lot(s)	Attributaire	Marché de base Montant HT	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Total du marché Montant HT
1	SAS MENUISERIE L. PELE ZA La Querminais MONTENAY 53500 ERNEE	53 500,00 €	539,19 €	- 174,43 €	53 864,76 €
2	Entreprise JARRY - SAS MAILLARD Franck 81 Impasse André Marie Ampère ZI La Peyennière 53100 MAYENNE	24 950,00 €	1 739,63 €		26 689,63 €
3	DESSAIGNE SCF ZA de la Brique 53810 CHANGE	37 000,00 €	6 941,79 €		43 941,79 €
4	DESSAIGNE SCF ZA de la Brique 53810 CHANGE	61 500,00 €	6 500,00 €		68 000,00 €
5	LANDRON SAS LD L'HUILERIE 53260 FORCE	3 519,32 €	- 672,92 €		2 846,40 €
6	SARL BJM Peinture Brévault Peinture Décoration 57 Le Haut Gastel 35133 ROMAGNE	7 950,00 €	962,20 €		8 912,20 €
7	GERAULT SAS 16 Rue André Citroën 53940 SAINT BERTHEVIN	8 063,53 €			8 063,53 €
<b>TOTAL</b>		<b>196 482,85 €</b>	<b>16 009,89 €</b>		<b>212 318,31 €</b>



DECIDE :

Est autorisé l'approbation, par la personne responsable du marché, les avenants aux marchés de travaux pour les lots :

- N°1 : Menuiseries intérieures bois, avec l'entreprise Pelé (Ernée) : Avenant n° 2
- N°6 : Plâtrerie – Isolation – Plafonds suspendus, avec l'entreprise BJM Peinture (Romagné) : Avenant n° 1

*Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.*

Fait à Ernée, le 18/04/2023

Le Président,  
Gilles LIGOT.